

QUE DOIS JE FAIRE?

Par Profil supprimé Postée le 13/05/2017 13:17

mon conjoint est alcoolique et très dépressif (1 litre de whisky/jour depuis le décès de sa grand mère dont il ne se relève pas : coup de grace). il a 33 ans et a été hospitalisé il y a 10 jours car très mal aux jambes. Aux vues de ses résultats d'analyse de sang il a été gardé pour la nuit en observation (problèmes hépatique). Il vient juste de démissionner de son travail qui pour lui était source de stress mais depuis il boit d'autant plus. Ce jour là, il a vu un psy qui lui a donné les coordonnées pour une cure ambulatoire et un rdv gastro le 10 mai... Le diagnostic est "polynévrte alcoolique". Lors de ce deuxième rendez vous, il a accepté un sevrage de 5 jours à l'hopital mais malheureusement le docteur doit nous rappeler pour une place. En attendant il boit, dort et pleure beaucoup. Nous avons un fils de 6 ans. Hier soir je suis partie dire bon anniversaire au voisin avec mon fils. Je l'ai retrouvé dans le bureau à mon retour, allongé dans son pipi et j'ai eu la peur de ma vie. Notre fils n'a rien vu car j'ai réussi à le faire aller dans le lit. Ce matin je lui ai proposé d'aller à l'hopital mais il ne veut pas... je ne sais plus quoi faire..partir maintenant alors qu'il a accepté le sevrage? le laisser seul et en danger? ou subir encore cette ambiance si pesante et tenter de protéger au mieux notre fils qui sent bien sur les choses (je lui ai expliqué que papa était malade). Il a déjà eu des hallucinations le soir tard heureusement pour notre loulou. Si quelqu'un a des conseils, aidez moi svp.

Mise en ligne le 16/05/2017

Bonjour,

Nous comprenons la situation douloureuse dans laquelle vous vous trouvez. Nous vous conseillons de ne pas rester seule face à cette situation et de trouver un soutien. Il existe la possibilité de bénéficier d'un soutien auprès de médecins, psychologue et travailleurs sociaux dans des centres de soins en addictologie. Les consultations y sont individuelles, anonymes et gratuites.

Il semblerait que le comportement actuel de votre mari soit décuplé par sa "dépression"; en cas de situation d'urgence, vous pourriez tenter une hospitalisation en psychiatrie sous contrainte qui pourrait peut-être lui permettre d'accéder à des soins. Il faudrait pour cela faire intervenir chez vous en même temps, un médecin, la police et les pompiers. La police veille à ce qu'il n'y ait pas de débordement de violence, le médecin atteste de la nécessité d'une hospitalisation et les pompiers devraient le conduire à l'hôpital.

Nous notons que votre conjoint a accepté une hospitalisation pour sevrage ce qui est très positif. Nous vous conseillons de rester régulièrement en contact avec le médecin chargé de son hospitalisation. Cette dernière lui permettra d'accéder aux soins nécessaires au traitement de sa polynévrte et de son addiction à l'alcool.

En ce qui vous concerne plus particulièrement, vous pourrez trouver les adresses de centres de soins en addictologie, qui proposent des consultations de soutien à l'entourage, dans notre rubrique « adresses utiles » en sélectionnant le critère « soutien individuel » ou « soutien familial ».

Vous pouvez également approfondir cette question lors d'un échange avec l'un de nos écoutants par téléphone au 0980 980 930 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et gratuit.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service